

Conseil communal Aigle



Aigle, le 20.02.2026

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2025-21 relatif à**

**Préavis municipal N° 2025-21, du lundi 3 novembre 2025, relatif à la réponse au postulat
de Mme Marie-Dominique Genoud, déposé le 25 mars 2021 et intitulé "Pour un affichage
politique responsable et efficient"**

Commission composée de :

Président : Sylvain ORIOL (VERT)

Membres : Frédéric ANDREY (PLR)
Pierre CALORE (PSA)
Martine CHESEAUX (PLR)
Martine CHESEAUX (PLR) Absent(e) excusé(e)
Anne CROSET (EA)
Roberto FUCILE (ALT)
Francis GERMANIER (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le mardi 20 janvier 2026 à la salle de l'Aigle de l'Hôtel de Ville et le mardi 17 février 2026 à la salle Chevron, en présence de Monsieur le Municipal Grégory Devaud.

Nous le remercions pour sa disponibilité, la présentation détaillée qu'il a faite à la commission ainsi que ses réponses à nos questions.

Contexte :

Le 17 septembre 2015, le conseiller communal Cyril Zoller déposait un postulat « pour un affichage politique moderne et respectueux ». Ce postulat ne trouvait pas une majorité au sein du CC. Le 25 mars 2021, la conseillère communale Marie-Dominique Genoud dépose un nouveau postulat concernant l'affichage public, suite à divers problèmes (désordre, vandalisme) observés durant les élections communales de 2021. Cette fois, le postulat est accepté par la majorité du

Conseil Communal, montrant ainsi à la Municipalité la nécessité d'agir.

Il est bon de rappeler que l'affichage de la commune est réglé par une convention entre la commune et la société APG/SGA. Comme elle arrivait à échéance le 31/12/2024, la Commune a fait des appels d'offre auprès de deux sociétés.

La Municipalité a retenu les variantes d'offre d'APG/SGA en termes de prix et de service.

Dans l'urgence d'avoir une convention avec ce prestataire de service la Municipalité a convenu d'une convention avec APG/SGA pour l'affichage à Aigle.

La Commune est en charge de l'installation des potelets sur des emplacements déterminés et APG/SGA prend en charge les panneaux d'affichage, leur installation, le suivi d'affichage et le stockage.

Pour cette année, les panneaux SGA sont uniquement dédiés aux élections communales et municipales.

Par exemple, cette année, sur les panneaux SGA il y a au total 5 affiches pour chaque candidate ou candidat et 6 affiches par groupe politique, soit l'équivalent de 11 listes pour les élections communales.

Selon des directives de la Commune, il est possible d'afficher sur le domaine privé et le domaine privé communal. Ce point a soulevé quelques questionnements quant à la gestion des espaces et de l'identification de ces emplacements. Nous avons demandé comment sera géré l'espace privé-communal. Il nous a été répondu que la Municipalité n'a pas souhaité aller plus loin dans la réglementation et compte sur le bon sens de chaque parti. Premier arrivé premier servi et, si un parti placarde sur l'entier d'un espace privé-communal, c'est trop tard pour les autres !

Voeu 1) : nous demandons que la Municipalité veille à avoir une répartition équilibrée et modérée de l'affichage sur le domaine privé communal, notamment en listant les emplacements permettant un affichage politique. Cette liste devra être encadrée par un règlement (date de pose, taille affiches, autres et un rappel des directives cantonales), afin de garantir la sécurité des piétons et des automobilistes

Voeu 2) :

Nous constatons que ce préavis arrive alors que la campagne des élections du 8 mars 2026 a déjà commencé. Sachant que le postulat a été déposé le 25 mars 2021, nous sommes très surpris que le préavis ait mis autant d'années à sortir, alors que les dates des élections communales étaient parfaitement connues de tous.

Nous rappelons que la Municipalité a le devoir de répondre dans l'année à un postulat déposé par une conseillère ou un conseiller. Merci de tenir compte de cela!

Voeu 3) : Modifier l'art 5-2) . La Municipalité veille à une répartition équitable des supports entre tous les partis, organisations et candidat-e-s concerné-e-s.

Voeu 4): Nous encourageons la Municipalité à analyser le déroulement des prochaines élections avec ce format d'affichage et d'ajuster le règlement actuel si nécessaire.

Vœu 5) : Compléter l'affichage politique à proximité de l'Hôtel de Ville, en ajoutant un trépied ou support permettant la présentation de tous les partis lors des élections.

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal d'Aigle

. Vu le préavis n°2025-21 du 3 novembre 2025

. Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

. Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. De prendre acte de la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud « affichage politique »
2. De prendre acte des mesures prévues par la Municipalité.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Sylvain ORIOL (VERT)